



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saverne

Saverne, le 16 janvier 2026

**Compte rendu du comité de suivi local n°6 « Munsch-Gulden »**  
**Plan de protection de la Nappe d'Alsace**  
**Jeudi 15 janvier 2026 – 14h30 – Sous-préfecture de Saverne**

**Présents :** M. Christian DORSCHNER, maire de Wingen/Moder, M. Sylvain CUNRATH adjoint au maire de Wingen/Moder, M. Franck LE MOING (ADEME), Mme Céline ZEISSLOFF (ADEME), Mme Cécile LE MOING (EPF), M. Pierre-Aimé GOETTMANN (ENVIREAUSOL), M. Jean-Pierre GOETTMANN (ENVIREAUSOL), M. Nicolas ZAHM (ARS), Mme Corine ACKERMANN (DDT), Mme Sylvie PLANCY (DREAL), M. Jean-Louis PFENNIG (Alsace Nature), M. Loïc LUISETTO, sous-préfet de Saverne, M. Régis ROHR, secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne.

**Accueil et contexte de la réunion :**

Monsieur le Sous-préfet accueille les participants à cette sixième réunion du comité de suivi local. Celle-ci s'inscrit également dans la perspective du prochain comité de pilotage « Nappe d'Alsace », prévu le 23 janvier 2026 à 14 h 30 à la préfecture de Colmar. Monsieur Le Moing présente ensuite le bilan d'activité de l'année écoulée ainsi que les perspectives à venir.

**I. Avancées en 2025**

**1. Périmètre de restriction d'usage de l'eau et qualité des eaux souterraines**

Le périmètre de restriction d'usage des eaux de surfaces a été étendu au début de l'année 2025.

L'analyse du sous-sol s'est poursuivie par des campagnes de carottage. Le réseau piézométrique est désormais plus étoffé, avec 25 ouvrages (puits privés et piézomètres) en fonctionnement.

L'absence de détection des polluants recherchés sur les deux derniers piézomètres implantés en limite nord-ouest du périmètre de restriction d'usage permet de lever le doute sur une extension de la pollution dans cette zone.

Plusieurs puits privés dont les résultats d'analyses présentaient des anomalies par rapport aux analyses des puits ou piézomètres voisins ont été retirés du calcul des courbes d'iso-concentration : celles-ci présentent désormais un profil plus représentatif de la pollution globale. En effet, bien que systématiquement prélevés, plusieurs puits privés ont été retirés de l'analyse, leurs données étant susceptibles de biaiser les résultats en raison des incertitudes sur leur profondeur et état de conservation (ex : colmatage). Seuls les piézomètres, installés dans le cadre des études successives, sont désormais pris en compte dans le cadre des interprétations cartographiques.

L'augmentation globale des concentrations constatée en 2025 par rapport à 2024 peut s'expliquer par l'influence du facteur météorologique. Les concentrations observées en 2025 restent cependant comparables à celles observées en 2019. Le périmètre de restriction d'usage actuel apparaît donc adapté et

peut être maintenu.

Plusieurs campagnes de prélèvements seront réalisées dans ces ouvrages, avant, pendant et après les travaux de dépollution, afin de confirmer la pertinence du périmètre de restriction et de vérifier l'impact positif des futures opérations menées sur le site MUNSCH-GULDEN.

Par ailleurs, aucune présence caractérisée de pollution n'a été détectée dans les eaux superficielles, notamment dans la Moder.

## **2. Investigations dans les habitations**

Cinq habitations privées ont fait l'objet d'investigations sur l'eau du robinet et sur l'air intérieur en avril 2025, afin d'établir un état des lieux avant travaux et de confirmer les tendances antérieures.

- Le respect des critères de qualité de l'eau du robinet au regard des paramètres analysés (COHV et BTEX) est une nouvelle fois confirmée.
- Les concentrations en solvants chlorés observées dans l'air intérieur des lieux de vie ne présentent pas de risque sanitaire. On observe une présence notable de benzène dans deux lieux de vie qui n'est pas corrélée avec la pollution du site MUNCH-GULDEN, mais serait plutôt due aux usages.
- La maison ayant bénéficié de travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur par l'ADEME en 2019 présente toujours d'excellents résultats, confirmant l'efficacité durable des aménagements réalisés.

Les six propriétaires concernés ont été informés des résultats et des recommandations leur ont été transmises.

A l'instar des eaux souterraines, des campagnes de prélèvements se poursuivront avant, pendant et après les travaux de dépollution.

## **3. Approfondissement des connaissances du site**

Les investigations réalisées ont permis de circonscrire spatialement les zones sources au droit du site MUNSCH-GULDEN. Grâce à ces sondages supplémentaires, les zones sources sont désormais mieux délimitées, ce qui permet de réaliser une cartographie précise du site et de cibler plus spécifiquement les scénarios de travaux à engager.

Des carottages complémentaires ont également été réalisés jusqu'à 12 mètres de profondeur.

Un réseau d'électrodes a été déployé sur l'ensemble du site. Ce dispositif de mesures géophysiques, rarement utilisé, est réservé à des sites complexes présentant des caractéristiques singulières et permet une analyse plus fine du sous-sol. Les mesures géophysiques réalisées, ont mis en évidence quelques zones suspectes à forte profondeur sous le site et sous le niveau des grès indurés. Ces zones, vraisemblablement plus perméables, sont susceptibles de piéger des quantités supplémentaires de produit. Des compléments d'investigations vont être réalisés afin d'affiner le modèle géologique et de vérifier qu'il n'y a pas eu d'accumulation de produit dans les zones identifiées en profondeur.

Par ailleurs, des essais en laboratoire sont en cours pour une durée estimée de trois à quatre mois. Leurs résultats permettront d'affiner les scénarios de traitement à venir.

## **II. Planning prévisionnel et aspects financiers**

Il est proposé d'anticiper la démolition des bâtiments, initialement prévue plus tard, pour la fin de l'année 2026. Cette démolition permettrait de créer un accès pour des foreuses de plus grande capacité au droit des dernières zones suspectes à investiguer tout en conservant les dalles afin de limiter les infiltrations. Un permis de démolir devra être prévu (EPF).

L'étude réalisée par le groupement mené par ENVIREAUSOL se poursuivra néanmoins entre-temps (ex : essais de faisabilité en laboratoire, études géotechniques...) malgré cet aménagement du phasage global de l'opération.

Un diagnostic biodiversité est en phase d'être lancé afin de vérifier l'absence d'espèces naturelles à enjeux spécifiquement sur le site (à l'intérieur des bâtiments).

La suite des travaux de dépollution s'articulera autour des étapes suivantes :

- Avant-projet : 1er semestre 2027
- Consultation de la maîtrise d'œuvre (MOE) pour les opérations de dépollution : 2<sup>e</sup> semestre 2027
- Consultation des entreprises de travaux de dépollution : 1<sup>er</sup> semestre 2028
- Travaux de dépollution : 2<sup>e</sup> semestre 2028

À ce jour, le seuil d'un million d'euros d'investissements a été dépassé (depuis le début de l'intervention de l'ADEME en 2015 (ex : enlèvement des déchets dangereux présents sur le site)).

Une réunion publique est envisagée à l'automne 2026 afin de présenter les résultats des études et le projet de démolition.

Loïc LUISETTO

Sous-préfet de Saverne